

Montréal, le 23 mars 2021

Par courriel

À : Toutes les entités visées

Objet : Information sur la mise en vigueur et le retrait de normes, ainsi que sur la publication de documents de référence

Madame,
Monsieur,

La Régie de l'énergie (la Régie) attire votre attention sur les éléments d'information suivants :

- Mise en vigueur des normes PRC-005-6, PRC-006-NPCC-2 et PRC-024-2 :
 - Date de mise en vigueur : 1^{er} avril 2021.
- Retraits des normes PRC-005-2 et PRC-024-1 :
 - Date de retrait : 1^{er} avril 2021.
- Norme PRC-004-5(i) : cette norme est déjà en vigueur, mais des modifications y ont été apportées. La norme comportant ces modifications entrera en vigueur le 1^{er} avril 2021.
- [Registre des entités visées par les normes de fiabilité](#) (le Registre) : à la suite des modifications apportées au texte du Registre, une nouvelle version de celui-ci sera disponible sous peu sur le site internet de la Régie, dans la section Surveillance.
- [Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité](#) (le Glossaire) : à la suite des modifications apportées au texte du Glossaire, une nouvelle version de celui-ci sera disponible sous peu dans la même section du site internet de la Régie.

Les documents mentionnés ci-dessus seront publiés lors de la prochaine mise à jour de la [section Surveillance du site internet de la Régie prévue](#) pour la fin du mois de mars 2021.

Les entités visées par les normes de fiabilité doivent prendre connaissance du texte des normes, du Registre, du Glossaire ou de tout autre document de la Régie portant sur la surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec.

Pour toute information, il vous est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courrier électronique :

Le Secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : (514) 873-2452 ou sans frais 1-888-873-2452
Courriel : secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml